

DATE DE LOCATION :/...../20.....

► **Utilisateur**

Nom :

Prénom :

Adresse :

.

□□□□ VILLE.....

Téléphone :/...../...../...../...../ ou/...../...../...../...../

Objet :

.....

● **ASSOCIATION**

- De la commune
- Hors commune

● **PARTICULIERS**

- De la commune
- Hors commune

► **Location**

- Salle de sports
- Salle annexe
- Salle la grange
- Vaisselle
- Podium
- Sono
- Tables
- Chaises

CONTRAT DE LOCATION

DE SALLES COMMUNALES et MATERIELS

► Tarifs

TARIFS à partir du 15 décembre 2016		LA GRANGE	Salle Annexe (Parquet)	SALLE DE SPORTS
Nombre de places maximum		80	140	350
CAUTION		500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
PARTICULIERS				
Vin d'honneur, Concours, Réunion, Bal, Spectacle, etc...	Particuliers Commune	40,00 €	60,00 €	220,00 €
	Extérieur Parigné	60,00 €	90,00 €	280,00 €
Repas 1 jour	Particuliers Commune	140,00 €	180,00 €	360,00 €
	Extérieur Parigné	200,00 €	240,00 €	450,00 €
Repas 2 jours	Particuliers Commune	180,00 €	220,00 €	450,00 €
	Extérieur Parigné	250,00 €	290,00 €	550,00 €
ASSOCIATIONS				
Association de la commune pour activité sans but lucratif (dont « classes »)		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Association de la commune pour toute activité produisant une recette		40,00 €	60,00 €	150,00 €
Association de l'extérieur pour toute activité		100,00 €	150,00 €	400,00 €
CHAUFFAGE				
Par jour de octobre à avril (et sur demande en dehors de ces périodes)		20,00 €	30,00 €	
NETTOYAGE				
En cas de nettoyage insuffisant constaté lors de l'état des lieux de sortie		30 € / heure		
LOCATION PONCTUELLE DE LA SALLE DE SPORTS				
Associations extérieures et particuliers extérieurs		L'heure		45,00 €
Tennis	Parigné	L'heure		3,00 €
	Extérieur Parigné	L'heure		9,00 €
LOCATION DE MATERIELS				
		Quantité	Prix à l'unité	cassé(e) ou manquant(e)
Podium	association communale	1	gratuité avec participation au montage	
	associations extérieures et particuliers extérieurs	1	50,00 €	
SONO	association communale	par manifestation	25,00 €	500 € caution
Chaises (284 gris et 126 noir)		410	0,50 €	50,00 €
Tables de 8/10 places (250x75)/(270x75)			5,00 €	250,00 €
VAISSELLE				
Ensemble complet par personne (comprenant assiettes, verres, cuillères, fourchette, couteau, tasse) + 10 pichets + 6 saladiers			0,60 €	suivant tarifs unitaires
Verre (à vin, petits et grands) (à eau)		2 x 80 48	0,15 €	2,00 €
Tasse			0,15 €	2,00 €
Assiette (grandes, creuses, desserts)		80 pers		4,00 €
Couverts				1,00 €
Percolateur 15 litres-120 tasses (1 salle la Grange – 1 aux associations)		2	10,00 €	150,00 €

CONSIGNES D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Réservation : Les groupes ou particuliers qui utilisent une salle communale pour quelque manifestation que ce soit (réunion, fêtes, etc ...) devront en faire la demande à la Mairie au moins trois jours à l'avance et verser une caution par chèque (montant mentionné dans le tableau ci-joint)

Responsabilité : Un responsable majeur représentera le groupe et devra justifier d'une garantie **RESPONSABILITE CIVILE** établie à son nom. Il prendra en charge les consignes ci-dessous indiquées et sera responsable en cas de manquement à celles-ci.

SECURITE

- A- Les chaises, bancs, etc... installés dans la salle à l'occasion de la manifestation devront être déposés de telle façon que reste libre, au centre de la salle, un passage suffisant pour évacuer le public en cas d'incendie. L'accès aux portes devra rester également libres et celles-ci ne devront pas être fermées à clef.
- B- Prévention incendie : Le responsable prendra connaissance de la position des extincteurs et des consignes affichées.
- C- Défibrillateur : mis à disposition à l'EHPAD – 12 rue de la Forêt – accessible 24H/24

UTILISATION

A – AVANT LA MANIFESTATION

Les clefs seront remises au responsable, le jour de la location, sauf dérogation.

Le responsable et un agent communal devront établir un état des lieux. L'agent communal indiquera les consignes de fonctionnement des installations. L'état des lieux co-signé recensera détériorations ou mauvais fonctionnements, ainsi que le matériel mis à disposition.

Le responsable devra s'assurer du fonctionnement du chauffage et le cas échéant se chargera de son démarrage avant la manifestation.

B – PENDANT LA MANIFESTATION

Le responsable s'engage à respecter ou faire respecter les consignes d'utilisation et de sécurité. Il veillera à l'ordre dans l'ensemble du bâtiment et à l'extérieur immédiat.

Il est responsable des dégâts commis aux installations aussi bien qu'au matériel, y compris celui appartenant à une association.

Le niveau sonore devra nettement baisser à partir de minuit et cesser totalement à 2H00 du matin

C – APRES LA MANIFESTATION

Le responsable devra s'assurer de la remise en état de la salle (nettoyage de la salle et des sanitaires, rangement du matériel ...)

Dans l'éventualité où lors de l'état des lieux de sortie il serait constaté un nettoyage insuffisant, des frais de nettoyage seront facturés au tarif en vigueur.

Le responsable prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol. La vaisselle sera rendue propre.** Les tables et chaises seront remises dans la même situation qu'avant utilisation ou rangées d'un commun accord selon les directives fournies par l'agent communal. Le responsable coupera le chauffage ou s'assurera de son arrêt imminent. Il vérifiera la fermeture des fenêtres, des robinets d'eau, de gaz, l'extinction de toutes les lampes et la fermeture à clef de la porte.

CONTRAT DE LOCATION

DE SALLES COMMUNALES et MATERIELS

OBSERVATIONS

Les clefs sont remises soit à l'agent le lendemain, soit à la mairie (Boîtes aux lettres les jours de fermeture).

Le responsable s'engage à signaler toute anomalie rencontrée sur le fonctionnement du matériel ou l'état du bâtiment.

Le responsable répond des pertes et des dégâts causés aux locaux loués, ainsi qu'au matériel fixe ou mobile. Il est tenu d'informer les services techniques des dégradations commises. Il s'engage à payer les frais de remplacement ou de réparations.

La caution sera restituée après vérification de la salle, des alentours immédiats, de l'inventaire du matériel ou après remboursement en numéraire du matériel disparu ou détérioré.

ENGAGEMENT

Le demandeur, soussigné, responsable de l'utilisation des biens loués, reconnaît avoir pris connaissance des consignes ci-dessus et s'engage à payer d'avance la somme de :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
Location de la salle			
CAUTION			
Podium			
Sono (uniquement les associations)		25,00 €	
Chaises		0,50 €	
Tables		5,00 €	
Vaisselle : ensemble complet		0,60 €	
Verres		0,15 €	
Tasses		0,15 €	
Percolateur		10,00 €	
Chauffage			
		TOTAL	

Soit (en toutes lettres).....

.....

Nom (en toutes lettres)

signature du responsable :

.....